CORREZE

CTL du 25 mai 2021

La trésorerie hospitalière,
« ce n'est pas un secteur qui mérite des connaissances particulières»

A la demande de **FO-DGFiP 19**, le premier point de l'Ordre du jour a été la mise en place de trésorerie hospitalière. Comme annoncé par notre liminaire, nous avons continué à poser toutes les questions concrètes d'organisation des missions.

Pendant deux heures trente, nous avons soulevé, mission par mission, toutes les questions que se posent les collègues sur l'état d'avancement de leur harmonisation , les tuilages prévus, la formation des nouveaux agents…

Sur la gestion des valeurs des hébergés : ***« On demande aux hôpitaux de créer des régies spécifiques pour conserver les valeurs, mais on ne le leur a pas dit. »***

Sur la formation des futurs collègues affectés à la trésorerie hospitalière, ce fut un florilège : ***« Si, par hasard, il y avait des collègues qui ne connaîtraient pas les missions, un plan de formation serait mis en place. », « un tutorat est prévu »***

A la question de savoir par qui, puisque plus aucune trésorerie n'aura d'Hôpital , réponse simple : ***« les collègues qui effectuaient cette mission avant »***. Le cynisme va jusqu'à faire assurer une formation par des collègues qui n 'assureront plus la mission, au détriment de leur formation à eux dans leurs novelles missions ou leur nouveau service.

- ✔ Comment la DFTisation va-t-elle fonctionner ? La DDFIP doit vider les comptes tous les soirs, comment redescendent les recettes dans la comptabilité du poste ? Quelles seront les écritures à passer ? Comment procède-t-on pour l'arrêté journalier alors qu'il y a 7 comptes à ajuster (6 DFT et un compte BDF) ?
- ✔ Comment utilise-t-on l'outil Scite ? (super outil excell de brive pour passer la BDF en 40 minutes au lieu d'une demi-journée) Un tuilage est-il prévu ?
- ✔ Pour les déclarations de TVA le liquidateur Hélios est-il utilisable ?
- ✔ Quels est le volume journalier des chèques ?
- ✔ Quels établissements reçoivent des dotations ? Comment sont-elles comptabilisées ?Les dotations sont-elles ajustées ?
- ✔ Quels établissements ont de l'activité libérale ? Comment est-elle comptabilisée ? Quelles sont les difficultés ?
- ✔ Pour la paye, qui n'est pas dématérialisée sur deux établissements, comment est-elle traitée ? Quelles sont les spécificités de l'établissement ? Les payes négatives jouent-elles sur le mandatement ? Comment l'ajustement est-il réalisé ? Est-il prévu de les traiter en amont avec les collègues ? Y a-t-il une bascule de l'application BOPPO ou faut-il tout ressaisir ? Les contrôles CHD paye à postériori seront-ils réalisés ?
- ✔ Pour les établissements qui connaissent des difficultés de trésorerie, comment est organisée l'activité de paiement ? Quelles sont les procédures de gestion de la trésorerie ?

- ✔ La dématérialisation totale des établissements aurait dû être un pré requis pour créer une telle structure afin de commencer l'harmonisation nécessaire au bon fonctionnement de la trésorerie hospitalière. Cependant il en a été décidé autrement par la DDFIP, mais va-t-elle fournir suffisamment de vacataires aux postes concernés pour que les CDG papier soient faits au 1er septembre ? Il semble inconcevable que les collègues de la future structure arrivent à dégager du temps pour plier du papier sur les premiers mois de fonctionnement ?

Sur tous ces points, pas de réponse, sauf une seule, globale :« ***Tous les points ont été abordés dans les réunions entre les chefs de poste et les directeurs d'hôpitaux, il n'y a pas d'éléments d'alerte ! », résumée par M. Lidin : « ce n'est pas un secteur qui mérite des connaissances particulières »***

FO-DGFiP19 a voté contre cet avatar du NRP, dont il est clair pour nous que c'est une mise en place à marche forcée, sans la moindre préparation, et qui va se faire au détriment des agents et des missions. Pour nous c'est une structure morte avant d'être née, dont le fonctionnement sera problématique, mais qui va avoir des conséquences dramatiques sur la santé des agents.,

Le deuxième point abordé a été celui de la réorganisation des locaux. Et n'a pas non plus été consensuel. Malgré l'intervention d'un ergonome, qui a fait plusieurs propositions, une seule solution a été arbitrairement choisie et proposée aux agents avec des bureaux de 4 personnes, alors que le souhait des collègues est de 2. ***« Mais c'est pas grave, le garnd bureau a 2 portes et pourra être fractionné. »***

Là aussi, on peut constater le grand niveau de préparation et de concertation sur ce sujet.FO-DGFiP19 s'est prononcé contre, comme l'ensemble des autres OS.

Lors de la discussion sur la mise en place du SGC de Tulle, nous avons eu la surprise de voir que la direction était incapable de nous dire ce que devenaient les postes des deux comptables A+ et A de Seilhac et Corrèze. I**l a fallu que ce soit FO-DGFiP 19 qui leur rappelle que lors du CT Emplois ils avaient imposé leur transfert à la direction !**

De même aux questions relatives à la gestion des hébergés des EHPAD gérés par Corrèze et Seilhac, alors que sur Tulle cette mission et les collègues compétents partent à la trésorerie hospitalière, la réponse s'est cantonnée à expliquer que les postes de Seilhac et Corrèze sont transférés, et tans pis si les agents ne suivent pas…**Le devenir d'une mission particulière est visiblement le cadet de leurs soucis…**

Nous avons posé la question de la responsabilité des comptables par rapport aux conseils donnés par le CDL et avons eu comme réponse que chacun était responsable de sa partie. Nous avons demandé si le CDL était pécunièrement responsable, ce qui n'est pas le cas. Nous avons donc creusé un peu plus en évoquant le cas d'un mauvais conseil du CDL qui entraînerait une grosse dépense, et nous sommes attirés comme réponse : ***« on n'en est pas encore à ce stade-là ! »***

Sur ce sujet aussi, nous nous sommes prononcés contre.

Ce CTL nous prouve une fois de plus, s'il en était besoin, l'impréparation de notre direction qui applique et met en place à grands coups de mensonges ce NRP aberrant, qui porte en germe la destruction complète de notre administration.

Retrait du NRP !